

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 avril 2010

L'an deux mil dix le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur MACÉ, Maire.

**Etaient présents** : M. PONTY, Mme CADINOT, M. PETIT, M. THOREL, Adjoints, M. HALLÉ, Conseiller Municipal Délégué, M. DAJON, Mme BESNARD, Mme PONTY Julie, M. BRETTEVILLE, Mme LECOQ, Mme MALET, M. VAUTIER, Mme COLANGE-LEFEBVRE, M. BOURGEOIS, Mme LEFÉE, Mme MALANDAIN, M. ESPINASSE, M. QUEVAL, Conseillers Municipaux.

**Absentes excusées** : M. BRUNEAU Adjoint ayant donné pouvoir à M. le Maire, Mme CHARLOT Adjointe ayant donné pouvoir à M. BOURGEOIS, M. DESMARAIS-CALLE Adjoint ayant donné pouvoir à M. PETIT, Mme DAVIES-NAVARRO Conseillère Municipale Déléguée ayant donné pouvoir à Mme MALET, Mme MACÉ Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Mme PONTY Julie, Mme HERMENT Conseillère Municipale ayant donné pouvoir à Mme BESNARD, M. MÉLIAND Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à M. QUEVAL et Mme QUIBEL Conseillère Municipale

**Secrétaire de séance** : Mme Julie PONTY, conseillère municipale.

### **Ordre du jour** :

- **Approbation compte-rendu de la réunion précédente**
- **Prises d'acte des comptes-rendus de commissions**
- **Approbation compte administratif et de gestion 2009 –commune-**
- **Choix du recouvrement des organismes intercommunaux**
- **Cotisations et participations communales**
- **Vote des subventions aux associations**
- **Tableau des effectifs 2010**
- **Taux des trois taxes**
- **Affectation du résultat 2010 commune**
- **Budget Primitif 2010 commune**
- **Délibération pour renouvellement du remboursement anticipé FCTVA**
- **Autorisation à Monsieur Le Maire de solliciter les subventions et signer les pièces nécessaires à la réalisation des projets figurant à la section d'investissement du Budget Primitif 2010**
- **Remboursement de sinistre**
- **Location presbytère**
- **Location au Centre Psychiatrique du Rouvray**
- **Convention de mise à disposition de service avec la CREA**
- **Rétrocession du CR n°30 à un riverain**
- **Intégration dans le domaine communal d'un chemin privé « cavée des Monts »**
- **Informations et questions diverses**

À la demande de Monsieur ESPINASSE, le Conseil Municipal observe une minute de silence pour honorer la mémoire de Monsieur Jean-Pierre LAURENCE qui fut membre du Conseil Municipal pendant 7 ans.

### **Approbation précédent compte-rendu :**

M. QUEVAL destinataire d'un pouvoir de M. MÉLIAND rapporte son observation à savoir : il s'étonne que sa remarque n'ait pas été retranscrite concernant les documents qui sont transmis dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, entre autres les documents de comparaison du compte administratif, les comptes significatifs comme les comptes de personnel et l'état de l'emprunt.

☞ *Le Conseil Municipal, à la majorité, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.*

### **Prise d'acte des comptes-rendus de commissions :**

⇒ Chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission du cimetière du 3 mars, distribuée le 10 mars
- Réunion d'Adjoints du 10 mars, distribuée le 17 mars
- Commission Développement Économique du 12 mars, distribuée le 24 mars
- Réunion pour l'organisation de la Fête du Canard du 17 mars, distribuée le 24 mars
- Commission voirie du 23 mars distribuée le 26 mars
- Commission Générale du 26 mars, distribuée le 30 mars
- Réunion d'adjoints du 24 mars, distribuée le 31 mars.
- Commission des Finances du 31 mars, distribuée le 9 avril.

Monsieur ESPINASSE émet des observations :

- Concernant la réunion d'adjoints du 24 mars, il constate que la voie d'accès de la déchetterie se trouve dans le périmètre de la marnière et demande des explications. Monsieur le Maire informe que cette voie a été réalisée par le SOMVAS.
- Il souhaite avoir le nom de la personne désignée pour travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde en collaboration avec Monsieur DESMARAIS-CALLE. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de l'ASVP et lui indique que sa fiche de poste était annexée aux documents joints au budget.
- Concernant l'intervention de Monsieur PETIT, suite à une réunion avec le SIRAS, il se demande pourquoi la question des végétaux sur le parc aquatique a été posée. Monsieur le Maire lui répond que c'est l'association Duclair Environnement qui l'a posée lorsqu'elle a constaté que les bassins manquaient d'eau.

Monsieur le Maire revient sur la première question et informe que le Permis de Construire a été accordé pour l'exploitant forestier, et que la transmission lui est faite.

Madame CADINOT informe qu'elle ne valide pas le compte-rendu de la Commission Générale car elle n'est pas d'accord avec les termes utilisés, en effet, lors de la constitution des commissions de la CREA, il est noté qu'elle est désignée alors qu'elle était volontaire.

Monsieur le Maire répond que le terme désigné faisait référence aux absents.

### **Approbation du Compte Administratif 2009 :**

Sous la Présidence de M. BRETTEVILLE Gérard, doyen du Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur MACÉ, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les Décisions Modificatives et le Budget supplémentaire de l'exercice considéré :

Monsieur BRETTEVILLE donne la parole à Monsieur PETIT, Rapporteur, qui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DE CLOTURE
<b>EXERCICE 2009(1)</b>	3 069 695.27 €	3 552 368.06 €	1 136 613.74 €	382 636.87 €	
1068 – AFFECTATION RESULT.2008				500 000.00 €	
RESULTAT EXERCICE 2009		<b>482 672.79</b>	<b>253 976.87 €</b>		
<b>REPRISE RESULTAT 2008 excédent fonctionn. et investissement (2)</b>		126 637.57 €		1 465 651.60 €	
RESULTAT GLOBAL 2009 (1+2)	3 069 695.27 €	3 679 002.63 €	1 136 613.74 €	2 730 217.37 €	
<b>SOLDE EXCEDENT. 2009 A REPORTER / 2010</b>		<b>609 307.36 €</b>		<b>1 593 603..63 €</b>	<b>2 202 910.99 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2009 REPORTE au BP 2010</b>			493 271.54€	494 761.00€	
<b>RESTES A REALISER SOLDE EXCEDENTAIRE</b>				1 489.46 €	
<b>CLOTURE 2009 AVEC RESTES A REALISER</b>					
<b>EXCEDENT</b>		609 307.36 €		1 595 093.09€	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2009</b>					2 204 400.45 €

👉 *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*CONSTATE que la comptabilité principale de la commune, est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame la trésorière (relatif au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie).*

### **Approbation du Compte de Gestion 2009 :**

⇒ Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par Mme JULIO, Trésorière en poste à Duclair et que le Compte de Gestion établi est conforme au Compte Administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que Madame la Trésorière a transmis à la commune son Compte de Gestion.

**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion de Mme JULIO, Trésorière,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

👉 *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*ADOPTÉ le Compte de Gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.*

### **Choix du recouvrement des organismes intercommunaux :**

⇒ Vu l'adhésion à LA CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2010,

⇒ Vu la commission des finances du 31 mars,

Monsieur ESPINASSE demande comment cela va se passer par rapport à l'endettement du SOMVAS. Monsieur le Maire confirme qu'il y a effectivement une dette. En ce qui concerne les Communes sortantes, qui font désormais partis de LA CREA, elles ont 4 ans pour rembourser cette dette sur le compte de la Commune, la somme n'est pas prise en charge par LA CREA.

Monsieur QUEVAL demande si l'École de Musique et le CES seront également défiscaliser. Vu l'adhésion à LA CREA, et pour éviter des majorations d'impôts pour les ménages du fait de la suppression de la taxe professionnelle, ces deux organismes sont pris en charge sur le budget.

*🔗 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de ne plus fiscaliser les organismes intercommunaux, mais d'incorporer les dépenses au budget communal, telles que mentionnées en son annexe.*

### **Cotisations et participations communales :**

⇒ Vu la commission des finances du 31 mars,

Monsieur ESPINASSE demande si l'augmentation très importante pour le Comité National d'Action Sociale est due à la masse salariale qui a augmenté fortement et qui de ce fait se répercute sur ces chiffres. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Monsieur QUEVAL souligne qu'il y a eu une augmentation de presque 10% pour la MJC, et il demande des explications. Monsieur le Maire lui explique que celle-ci est due à l'augmentation de salaire du Directeur car celui-ci a changé de grade.

*🔗 Le Conseil Municipal, à la majorité, ENTÉRINE le document annexé au budget primitif 2010 de la commune.*

### **Vote des subventions aux associations :**

⇒ Vu la commission des finances du 31 mars,

*🔗 Le Conseil Municipal, à la majorité, ENTÉRINE le document annexé au budget primitif 2010 de la commune.*

### **Tableau des effectifs 2010 :**

⇒ Vu les commissions du personnel du 18 novembre et des finances du 31 mars,

*🔗 Le Conseil Municipal, à la majorité, ENTÉRINE le document annexé au budget primitif 2010 de la commune.*

### **Taux des trois taxes :**

⇒ Vu la commission des finances du 31 mars et les informations fournies par les services financiers de LA CREA, dans un souci de ne pas augmenter la pression fiscale,

☞ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les taux, tels que figurant sur le document annexé à la présente, à savoir : 19.55% pour la taxe d'habitation- 39.61% pour le foncier bâti et 78.14% pour le foncier non bâti.*

#### **Affectation du résultat 2010 commune :**

⇒ Vu la commission des finances du 31 mars 2010,

⇒ Vu le résultat de clôture de l'exercice 2009,

☞ *Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :*

**DÉCIDE** de reporter au budget primitif 2010 en section d'investissement l'excédent d'investissement 2009 de 1 593 603.63 €

**DÉCIDE** d'affecter au budget primitif 2010, l'excédent de fonctionnement 2009 de 609 307.36 € comme suit :

- **En section d'Investissement à l'article 1068 recette :..... 500 000.00 €**  
- **En section de Fonctionnement de reporter le solde soit : 109 307.36 €**

#### **Budget Primitif 2010 commune :**

⇒ Vu la commission des finances du 31 mars,

⇒ Vu les explications de Monsieur PETIT,

Le budget arrêté en équilibre à la somme de :

- 3 701 292 € en section de fonctionnement
- 3 126 000 € en section d'investissement

Monsieur ESPINASSE demande s'il est possible de voter en 2 fois, c'est-à-dire un vote pour le budget d'investissement et un vote pour le budget de fonctionnement. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

☞ *Le Conseil Municipal, par 3 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 23 voix POUR ADOPTE le budget de fonctionnement.*

☞ *Le Conseil Municipal, par 3 ABSTENTIONS et 24 voix POUR, ADOPTE le budget d'investissement.*

Monsieur le Maire remercie tous ses collaborateurs ainsi que le personnel du secrétariat de Mairie pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

#### **Délibération pour renouvellement du remboursement anticipé FCTVA :**

⇒ Vu la délibération du 13 Mars 2009,

⇒ Vu le courrier préfectoral du 9 février 2010,

☞ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la pérennisation du versement anticipé du FCTVA.*

#### **Délégation et autorisation pour demandes de subventions**

⇒ Vu le vote du budget primitif 2010,

⇒ Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

✚ *Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

***DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles de la section d'investissement du budget primitif 2010.***

***et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers y afférents.***

### **Remboursement de sinistre :**

⇒ Monsieur le Maire doit solliciter l'avis du Conseil Municipal pour l'encaissement d'indemnités sur sinistres reçus de notre assureur la SMACL.

À savoir : la somme de 114.83€ pour le remplacement d'un panneau Stop endommagé par un véhicule.

⇒ Vu les explications de Monsieur PETIT, Adjoint Délégué,

✚ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.*

La recette sera encaissée en section de fonctionnement du budget.

### **Location du Presbytère :**

⇒ Vu les délibérations du 13 mars 2009 et du 24 septembre 2009,

✚ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de continuer à louer à l'Association Diocésaine le Presbytère pour une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.*

***DÉCIDE, à la majorité, de maintenir le loyer mensuel à la somme de 300€.***

Les recettes seront imputées à la section de fonctionnement du budget.

### **Location du au Centre du Rouvray :**

⇒ Vu l'échéance de la convention de location au 30 juin prochain,

⇒ Vu le souhait de l'établissement de continuer à bénéficier des locaux,

✚ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

***ACCEPTE de continuer la location et***

***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.***

Les recettes seront imputées à la section de fonctionnement du budget communal.

La convention de location arrive à échéance le 30 juin prochain.

### **Convention de mise à disposition de service avec LA CREA :**

⇒ En raison de l'adhésion à LA CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le ramassage des encombrants sera géré administrativement par cet organisme.

✚ *Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.*

Les remboursements des frais seront encaissés en section de fonctionnement du budget.

### **Cession du CR n°30 à un riverain :**

- ⇒ Vu la demande du riverain seul utilisateur,
- ⇒ Vu la réunion de la commission voirie du 23 mars 2010,

✧ *Le Conseil Municipal, à la majorité,*

**ACCEPTE la cession,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet, DIT que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.**

### **Intégration dans le domaine communal d'un chemin privé « Cavée des Monts » :**

⇒ Les propriétaires d'une desserte de plusieurs habitations ont demandé son intégration dans le domaine public. Les membres de la commission voirie se sont rendus sur place le 23 mars à 18h et ont étudié le dossier. Ils sont favorables à cette intégration.

Monsieur le Maire précise que cette voie est en excellent état, sous réserve de la vérification du réseau d'assainissement.

Monsieur ESPINASSE a posé deux questions à Monsieur BRUNEAU car il n'a pas pu se rendre à cette réunion :

- Un passage caméra a-t-il été effectué dans l'assainissement vanne ?
- Des constatations ont-elles été réalisées pour vérifier si des gens ne se sont pas raccordés sur l'assainissement vanne ?

Monsieur le Maire l'informe qu'il est également en attente de ces vérifications.

*En l'attente de renseignements complémentaires, le Conseil Municipal sursoit à décision et inscrit cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.*

### **Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire informe ses collègues de l'échange téléphonique qu'il a eu avec Monsieur le Maire de Ronnenberg au sujet de la venue de nos amis allemands dans le cadre du Jumelage. Une délégation de 8 personnes arrivera vers le 12 ou 13 juillet 2010 et repartira vers le 15 ou 16 juillet 2010, les dates varient car ces personnes viennent avec leurs véhicules personnels. Il informe également ses collègues que le camp de jeunes aura lieu cette année à Duclair avec les jeunes de Ronnenberg, Swarzedz et Ronneburg. Monsieur PONTY pense qu'il serait souhaitable de faire une présentation du Conseil Municipal actuel.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille DAGORN, suite au témoignage de sympathie adressé lors du décès de Madame DAGORN.
- Monsieur ESPINASSE regrette la prolifération de panneaux publicitaires sur la Commune. Il rappelle qu'il y avait une charte avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Monsieur le Maire est d'accord puisque lui-même et Monsieur CLAUDET en avaient été les investigateurs.

Il informe que le problème est étudié avec la commission communale Environnement et avec l'association Duclair Environnement. Des contacts ont déjà été pris, il y avait également des panneaux de chantiers à faire retirer.

Monsieur ESPINASSE rappelle que certains commerçants paient leur publicité alors que d'autres non. Il souhaite savoir si l'on peut intervenir dans le privé et se demande si le Conseil Municipal peut prendre une délibération à ce sujet. Monsieur le Maire lui signale qu'il y a des taxes que l'on peut faire appliquer. Monsieur BRETTEVILLE prévient que ce problème n'est pas si facile à résoudre car certains publicitaires sont propriétaires de leur matériel. Monsieur QUEVAL préconise d'intégrer la réglementation de pose d'enseignes dans le futur PLU. Monsieur HALLÉ demande de ressortir la charte.

- Monsieur DAJON signale à ses collègues que pour lui cette réunion est la dernière, il présente sa démission pour raison personnelle et prendre du recul, il laisse la place pour quelqu'un de plus motivé. Il apportera son courrier de démission dès demain. Monsieur le Maire accepte avec regrets cette décision et le remercie pour le travail qu'il a effectué pour Duclair.

- Madame CADINOT demande que chacun ait une pensée pour nos amis Polonais en raison du deuil national dont ils sont frappés.

- Monsieur PONTY signale qu'il rencontre demain des responsables de LA CREA, ils effectueront une visite sur les sites susceptibles de servir d'aire de stationnement pour les camping-cars.

Monsieur PONTY félicite l'assemblée d'avoir voté le budget.

Il souligne que le budget a été établi sans augmentation d'impôt et il souhaite qu'il en soit de même pour 2011. Il précise néanmoins qu'il y a des incertitudes et attire l'attention de ses collègues de bien contrôler le fonctionnement et de veiller à la masse salariale même si celle-ci ne représente que 48% du budget de fonctionnement.

- Monsieur BRETTEVILLE se réjouit de la continuité du jumelage et se félicite de la venue de Monsieur le Maire de Ronnenberg. Il signale que le FCLTD recevra une délégation de Ronnenberg à la Pentecôte et prévoit de convier tous les Conseillers aux manifestations. Monsieur ESPINASSE s'excuse car il sera en congé à cette période.

Il revient sur la cession d'une partie du Chemin Rural et ses conséquences. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il y aura enquête publique.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.***